



Impayés sur un bien meublé

Par **Philippe Lasry**, le **10/12/2008** à **18:01**

Bonsoir,

Je suis un particulier louant (depuis fin Juin 2008) un bien meublé à un particulier qui ne m'a pas payé novembre et qui ne répond plus à mes sollicitations.

J'ai envoyé des mails de relances et aujourd'hui (10 décembre) un courrier avec AR de relance.

La prochaine étape étant une mise en demeure, puis de saisir un huissier si je comprends bien.

Mes questions sont:

Est-ce que le fait qu'il s'agisse d'un meublé me permet de ne pas attendre la fin du délai de non expulsion hivernale?

D'une façon générale qu'elle est la meilleure procédure?

Merci beaucoup pour votre aide.